

À partir du 16 septembre : nouveau régime de prestations pour soins de la vue à l'intention des Premières nations de la Colombie-Britannique



Le 16 septembre 2019, l'Autorité sanitaire des Premières nations (ASPN) lancera un nouveau régime de prestations pour soins de la vue à l'intention des clients des Premières nations de la Colombie-Britannique. Le nouveau régime vise à améliorer l'expérience des clients et des fournisseurs de soins de la vue. Il est fondé sur un vaste engagement auprès des collectivités autochtones.

Le nouveau régime sera administré par la Pacific Blue Cross. Les examens de la vue seront remboursés jusqu'à concurrence de 100 \$ toutes les deux années civiles. Les lunettes sur ordonnance standards seront remboursées jusqu'à concurrence de 275 \$ toutes les deux années civiles (ou jusqu'à 415 \$ pour les lunettes à indice élevé). Les approbations préalables ne seront requises que pour les besoins exceptionnels des clients au-delà de ces montants.

Les fournisseurs de soins de la vue de la Colombie-Britannique pourront présenter des demandes de paiement direct au nom des clients de l'ASPN par l'intermédiaire du site Web de la Pacific Blue Cross à pac.bluecross.ca/provider.

L'ASPN est la seule autorité en matière de santé de ce type à l'échelle provinciale au Canada. Son mandat est de favoriser la santé et le bien-être des quelque 144 000 membres des Premières nations en Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, les prestations pour les soins de la vue sont traitées à l'ASPN tandis que les prestations pour les services dentaires et pour les fournitures et équipements médicaux sont administrées par le Programme des services de santé non assurés de Services aux Autochtones Canada. À compter du 16 septembre, toutes ces prestations seront administrées par la Pacific Blue Cross sous la direction de l'ASPN.

Joe Gallagher, président-directeur général de l'ASPN, a déclaré que le partenariat avec la Pacific Blue Cross permettra à l'organisme de tirer parti de l'expérience d'un fournisseur de soins de santé qui a fait ses preuves auprès des fournisseurs de soins de santé et des clients. « Nous sommes convaincus que la Pacific Blue Cross sera une excellente partenaire. L'organisme dispose d'une infrastructure vaste et efficace en matière de demandes de paiement santé et fait preuve d'une approche de collaboration ainsi que d'un engagement ferme à l'égard de la [sécurité et de l'humilité culturelles](#). »

L'ASPN et la Pacific Blue Cross fourniront des renseignements plus détaillés aux fournisseurs de soins de la vue de la Colombie-Britannique avant l'entrée en vigueur du régime le 16 septembre prochain, avec le soutien de l'Association des opticiens du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime de prestations pour soins de la vue à l'intention des Premières nations, visitez le site Web fnha.ca/benefits (en anglais).